



Le don au Centre Communal d'Action Sociale

Agissez concrètement pour les publics fragiles ou en difficulté, au plus près de vous : faites un don au Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

66 % de votre don au CCAS est déductible d'impôt

la solidarité locale en action...



*Saint-Arnoult
en Yvelines*



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), présidé de plein droit par le maire de la commune et dirigé par un conseil d'administration composé d'élus municipaux et de représentants des associations, est l'institution de l'action sociale locale par excellence.

Ses actions de proximité sont directement orientées vers les publics fragiles ou défavorisés : aide et accompagnement des personnes âgées, aide aux personnes handicapées, aux enfants, aux familles en difficulté, lutte contre les exclusions...

Le CCAS est le moyen privilégié par lequel la solidarité publique, nationale et locale peut réellement s'exercer, de façon pérenne.

Un CCAS peut bénéficier de don, en contrepartie de quoi le donateur peut bénéficier des déductions fiscales prévues par la loi.

En vertu de l'article 200 du code général des impôts, qui prévoit le dispositif de déduction fiscale, **le CCAS est assimilé à un « organisme d'intérêt général ayant un caractère [. . .] social ».**

Le don d'un particulier au CCAS ouvre droit à **une réduction d'impôt de 66 % de son montant** dans une limite globale de 20% du revenu imposable.

Le CCAS est habilité par la loi à recevoir des dons et legs: «Le président du centre communal ou intercommunal d'action sociale a le droit d'accepter, à titre conservatoire, des dons et legs ! (...) »*

* article L.123-8 du code de l'action sociale et des familles.



Bulletin de don

(par chèque à l'ordre du Trésor Public)

Oui je soutiens les actions de mon Centre Communal d'Action Sociale par un don de :

10€ 20€ 30€ 40€ 50€ 100€ Autres montants : €

Nom :

Prénom :

Adresse :

..... Code postal :

Ville : Tél. :

Fait le :

Signature :



Déposez vos dons à l'accueil de la Mairie ou adressez-les par courrier à
CCAS - Place du Jeu de Paume - 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines
Tél. : 01 30 88 25 20 - Mail : ccas@say78.fr



Saint-Arnoult
en Yvelines

UN REÇU FISCAL VOUS SERA ENVOYÉ